



LES FRANCAS

FEDERATION NATIONALE LAIQUE DE STRUCTURES ET D'ACTIVITES
EDUCATIVES, SOCIALES ET CULTURELLES

Association reconnue d'utilité publique
Siège social : 10/14 rue Tolain
75020 PARIS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



LES FRANCAS

FEDERATION NATIONALE LAIQUE DE STRUCTURES ET D'ACTIVITES
EDUCATIVES, SOCIALES ET CULTURELLES

Association reconnue d'utilité publique

Siège social : 10/14 rue Tolain

75020 PARIS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LES FRANCAS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil fédéral.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 4 mai 2021

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau
Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2020			31.12.2019	PASSIF	31.12.2020	31.12.2019
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	511 796	247 550	264 245	151 382	Fonds propres (avant affectation)	4 192 965	4 424 869
Terrains					Résultat de l'exercice	410 665	-231 904
Constructions	2 540 185	1 925 192	614 994	652 838			
Matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	300 236	249 467	50 769	52 284	Total	4 603 630	4 192 965
Immobilisations en cours	21 222		21 222	163 754	FONDS DEDIES & PROVISIONS		
Prêts Francas	109 662	109 662			Fonds dédiés	64 000	110 000
Autres prêts et titres immobilisés	212 143	114 600	97 543	130 549	Provisions pour risques	697 000	614 000
Dépôts et cautionnements	761		761	2 036	Provisions pour charges	656 998	679 595
Total	3 696 006	2 646 471	1 049 535	1 152 842	Total	1 417 998	1 403 595
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	2 811		2 811	3 105	Emprunts Francas		
					Autres emprunts et dettes assimilées		
Usagers - clients	6 622		6 622	49 358	Fournisseurs	168 171	364 513
Comptes courants Francas	1 634 184	1 255 996	378 188	346 600	Dettes fiscales et sociales	329 120	345 342
Autres créances	84 210		84 210	223 606	Comptes courants Francas	115 328	85 339
Trésorerie	5 067 884		5 067 884	4 542 137	Autres dettes	5 393	7 015
Charges constatées d'avance	83 427		83 427	91 426	Produits constatés d'avance	33 036	10 304
Total	6 879 138	1 255 996	5 623 142	5 256 232	Total	651 048	812 513
Total	10 575 143	3 902 467	6 672 676	6 409 074	Total	6 672 676	6 409 074

COMPTE DE RESULTAT	2020	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations et contributions obligatoires	1 363 633	1 381 795
Ventes de marchandises	24 461	39 962
Prestations de service		
Subventions d'exploitation	4 782 769	5 393 505
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits	396 603	626 478
Reprises sur dépréciations et provisions	207 672	1 335 291
Utilisations des fonds dédiés	100 000	230 000
Quote-part subvention invest. virée au résultat		
Total	6 875 138	9 007 032
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	16 288	20 180
Variation de stock	294	174
Autres achats et charges externes	911 022	2 017 791
Aides financières	1 844 066	1 900 307
Impôts et taxes	274 690	320 826
Salaires	1 961 558	2 381 445
Charges sociales	943 552	1 129 194
Autres charges		
Dotations aux amortissements	120 529	111 749
Dotations aux dépréciations et provisions	340 247	1 262 069
Reports en fonds dédiés	54 000	110 000
Total	6 466 248	9 253 735
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	408 890	-246 704
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	3 795	4 221
Autres produits financiers	224	258
Reprises sur dépréciations et provisions	2 363	1 274
Total	6 382	5 754
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts		
Autres charges financières	622	
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	622	
RESULTAT FINANCIER (II)	5 760	5 754
RESULTAT COURANT (I + II)	414 651	-240 950
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	52 481	17 672
sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	52 481	17 672
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	56 467	8 627
sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	56 467	8 627
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-3 986	9 045
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	410 665	-231 904
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	38 900	
Bénévolat		
Total	38 900	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite et prestations en nature	38 900	
Personnel bénévole		
Total	38 900	

ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui dégage un excédent de 410 664.59 €

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social et périmètre des activités de l'association : Promouvoir la place que les enfants doivent avoir dans la société, développer des projets d'accueil et d'activités à l'intention des enfants, fédérer les activités et les structures de loisirs, inciter à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets éducatifs, susciter, en fonction des besoins, la création de structures et d'activités adaptées aux conditions d'existence, informer et former les personnes concernées par les enfants, les jeunes et leur éducation, étudier et promouvoir les méthodes et outils d'animation et d'information adaptés aux structures et aux publics.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'exercice a été marqué par :

- La baisse de la subvention du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports – CPO Direction scolaire – à hauteur de 372 250 € ;
- La pandémie COVID-19. Elle a eu pour effet la fermeture administrative des activités éducatives locales, scolaires, périscolaires et de vacances et des activités de formation BAFA-BAFD sur la période de printemps et la réorganisation des activités de formation professionnelle (report de formations, formation en distanciel, etc) . Cette fermeture et cette réorganisation ont engendré une baisse de la PANAFO par rapport aux prévisions budgétaires. Cette baisse pourrait être durable si la pandémie s'avérait se poursuivre sur les années à venir. A noter que la fermeture des activités éducatives pourrait avoir une incidence sur la contribution 1% en 2022. De plus la crise sanitaire a entraîné la dématérialisation de l'animation fédérale (statutaire et programme) ce qui a eu pour effet de réduire drastiquement les charges liées à l'accueil : repas, hébergement, déplacement, etc.
- La digitalisation des Francas et notamment le développement et l'ouverture en décembre 2021 du nouveau progiciel de gestion des adhésions collectives et individuelles et des partenariats mais aussi la sécurisation numérique du centre fédéral ou le déploiement de solution « visioconférence » pour l'ensemble fédéral pour l'animation et la formation en distanciel.
- La baisse notable de la masse salariale par rapport aux années antérieures qui est liée à des difficultés récurrentes de recrutement et à des absences longues non remplacées du fait d'absence de candidat.es.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	347 178,32	164 617,19		511 795,51
Terrains				
Constructions et agencements	2 540 185,43			2 540 185,43
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	127 203,41	29 417,10		156 620,51
Mobilier	143 615,54			143 615,54
Immobilisations en cours	163 753,62	22 086,04	164 617,19	21 222,47
Total	3 321 936,32	216 120,33	164 617,19	3 373 439,46

b) Acquisitions et désinvestissements

Logiciels site Adhésion	164 617,19	
PC portables	18 813,78	
PC fixes	8 558,52	
Imprimantes	2 044,80	
En-cours : applications adhésions, xrm et forpro	22 086,04	
En-cours : applications Adhésion		164 617,19

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	195 796,81	51 753,58		247 550,39
Constructions et agencements	50% à 5%	1 887 347,91	37 843,61		1 925 191,52
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	100 971,93	22 301,68		123 273,61
Mobilier	20%	117 563,10	8 630,20		126 193,30
		2 301 679,75	120 529,07		2 422 208,82

2. Immobilisations financières

NATURE	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Prêts : UR AURA/AD38 - AD Guadeloupe- UR Occitanie	109 661,92		109 661,92
Effort construction	212 143,00	9 714,00	202 429,00
Dépôts et cautionnements	761,48		761,48

3. Stock

37 Fichiers	86,95
222 Chevalets Handicap	<u>2 723,94</u>
	2 810,89

4. Usagers

NATURE	Brut	Provisions	Net
Usagers	6 621,95		6 621,95
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés			
TOTAL	6 621,95		6 621,95

5. Comptes courants Francas

N° STRUCTURE	NOM	MONTANT
450100	UR AURA	167 576,84
450101	AD AIN	173,40
450103	AD ALLIER	741,40
450126	AD DROME / ARDECHE	1 873,45
450138	AD ISERE	4 666,66
450142	AD LOIRE	7 356,52
450143	AD HAUTE LOIRE	456,80
450163	AD PUY DE DOME	13 730,30
450169	AD RHÔNE	558,40
450173	AD SAVOIE	21 644,80
450200	UR NOUVELLE AQUITAINE	37 972,46
450216	AD CHARENTES	3 824,60
450217	AD CHARENTES MARITIMES	2 025,66
450224	AD DORDOGNE	10 612,73
450233	AD GIRONDE	30 934,32
450240	AD LANDES	446,58
450247	AD LOT ET GARONNE	512,80
450264	AD PYRENEES ATLANTIQUES	2 782,00
450279	AD DEUX SEVRES	24,80
450286	AD VIENNE	1 258,40
450400	UR NORMANDIE	7 300,42
450414	AD CALVADOS	190,40
450450	AD MANCHE	26 760,20
450476	AD SEINE MARITIME	31 178,98

450521	AD COTE D OR	3 457,54
450525	AD DOUBS	244 315,45
450539	AD JURA	1 277,60
450558	AD NIEVRE	2 614,12
450570	AD HAUTE SAONE	105 881,29
450571	AD SAONE ET LOIRE	703,60
450589	AD YONNE	4 327,12
450600	UR BRETAGNE	43 934,93
450622	AD COTES D ARMOR	631,00
450629	AD FINISTERE	6 965,20
450635	AD ILE ET VILAINE	24 264,92
450656	AD MORBIHAN	1 396,20
450700	UR CENTRE	270 382,40
450718	AD CHER	40 772,20
450741	AD LOIR ET CHER / INDRE ET LOIRE	3 261,10
450808	AD ARDENNES	22,40
450810	AD AUBE	60,20
450851	AD MARNE	488,80
450852	AD HAUTE MARNE	839,80
450854	AD MEURTHE ET MOSELLE	11 840,80
450857	AD MOSELLE	886,60
450868	AD HAUT RHIN	300,00
450888	AD VOSGES	7 077,46
451200	UR ILE DE FRANCE	43 866,94
451201	GROUP EMPLOYEUR IDF	32 714,48
451277	AD SEINE ET MARNE	87,25
451293	AD SEINE ST DENIS	3 036,56
451294	AD VAL DE MARNE	4 497,10
451295	AD VAL D OISE	522,30
451700	UR OCCITANIE	34 647,13
451709	AD ARIEGE	60,00
451711	AD AUDE	1 051,96
451712	AD AVEYRON	445,00
451730	AD GARD	19 345,10
451734	AD HERAULT	21 718,82
451746	AD LOT	1 667,45
451766	AD PYRENEES ORIENTALES	5 769,58
451944	AD LOIRE ATLANTIQUE	1 309,72
451949	AD MAINE ET LOIRE	5 370,80
451953	AD MAYENNE	1 961,80
451985	AD VENDEE	2 537,71
452100	UR PACA	13 192,74
452106	AD ALPES MARITIMES	3 639,26
452113	AD BOUCHES DU RHONES	922,81
452183	AD VAR	712,30
452184	AD VAUCLUSE	298,00
452200	UR HAUTS DE France	91 566,51
452202	AD AISNE	2 966,20
452259	AD NORD	5 866,91
452262	AD PAS DE CALAIS	9 059,92
452280	AD SOMME	24 375,26
452971	AD GUADELOUPE	44 267,62
452972	AD MARTINIQUE	106 402,93
	Total	1 634 183,81

6. Autres créances

CNAF	64 800.00
OFAJ	- 40 304.22
FONJEP	2 343.92
ERASMUS	- 7 986.00
Prévoyance, CPAM – mi-temps thérapeutique	9 287.36
Crédit de TVA	37 917.00
Régularisation Tva	132.30

Uniformation remb. frais	8 442,40
Tickets repas	1 646.80
DGFIP	440.16
UR IDF-refacturation coût CLB	7 490.60
	84 210,32

7. Trésorerie

Parts sociales CASDEN	17 212,50
BRED	102 445.67
Livret CASDEN	4 862 058.38
Livret Épargne	85 472.90
Caisse	694.28
	5 067 883,73

8. Charges constatées d'avance

Charges constatées correspondant à l'exercice suivant	83 426,91
---	------------------

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement

Néant

3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Ministere Culture	60 000,00	4 000,00	50 000,00	14 000,00
Direction Jeunesse Education Populaire Vie Associative	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
	110 000,00	54 000,00	100 000,00	64 000,00

4. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Risque subsistant des entités Francas	614 000,00	83 000,00		697 000,00
Provisions pour risques	614 000,00	83 000,00		697 000,00
Engagement de retraite du personnel (1)	547 095,34	66 008,05	26 105,14	586 998,25
Assemblée générale nationale	120 000,00	70 000,00	120 000,00	70 000,00
Charges personnel	12 500,00		12 500,00	
Provisions pour charges	679 595,34	136 008,05	158 605,14	656 998,25
Total Provisions pour risques et charges	1 293 595,34	219 008,05	158 605,14	1 353 998,25
Prêts Francas	158 728,54		49 066,62	109 661,92
Prêts Effort Construction	116 962,94		2 362,73	114 600,21
Comptes courants Francas	1 134 756,89	121 239,20		1 255 996,09
Dépréciations	1 410 448,37	121 239,20	51 429,35	1 480 258,22
Total	2 704 043,71	340 247,25	210 034,49	2 834 256,47

Dotations / reprises d'exploitation	340 247,25	207 671,76
Dotations / reprises financières		2 362,73
Dotations / reprises exceptionnelles		
Total	340 247,25	210 034,49

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet	158 605,14
(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet	51 429,35
Total	210 034,49

(1) La provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, puis 1/3 de mois au-delà de 10 ans d'ancienneté avec des charges patronales de 53%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

5. Emprunts et dettes assimilées

Néant

6. Fournisseurs

Fournisseurs	88 643,44
Notes de frais	2 538,93
Fournisseurs, factures non parvenues	76 988,86
	168 171,23

7. Dettes fiscales et sociales

Cotisation Fonctionnaires Détachés Éducation nationale 1989/1990	3 486,96
Pension salariale et patronale	17 396,00
Retraite additionnel fonction public	510,60
Provision congés payés brut	106 570,26
Provision congés payés charges sociales	59 679,35
URSSAF	71 132,00
CPM CHORUM	3 715,39
CIPC	21 399,84
Mutuelle ISTYA	85,45
Subrogation maladie	1 055,36
Prélèvement à la source	10 928,00
Taxe sur salaires	14 697,00
Uniformalion	17 626,00
Impôts sur intérêts	838,00
	329 119,91

8. Comptes courants Francas

N° STRUCTURE	NOM	MONTANT
450500	UR BOURGOGNE FRANCHE COMTE	84 181,46
450745	AD LOIRET	1 173,76
450800	UR GRAND EST	2 937,98
450867	AD BAS-RHIN	3 298,80
451731	AD HAUTE GARONNE	1 705,00
451732	AD GERS	1 677,60
451765	AD HAUTES PYRENEES	1 220,00
451782	AD TARN ET GARONNE	748,96
451900	UR PAYS DE LOIRE	14 092,68
452104	AD ALPES HAUTE PROVENCE	3 958,35
452260	AD OISE	333,60
	Total	115 328,19

9. Autres dettes

Cil à régulariser	5 393,00
-------------------	-----------------

10. Produits constatés d'avance

Contribution AD-UR Congrès 2025	23 100,00
Subvention Erasmus projet 2021	9 936,00
	33 036,00

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations et contributions obligatoires

Adhérents individuels : 6 730 x 6.20 €	41 726,00
Adhérents collectifs organisateurs : 930 x 100 €	93 000,00
Contribution 1%	700 367,00
Panafo-FH : 31 765 journées/ stagiaires x 6.90 €	219 178,50
Panafo-FP : 255 670,73 heures x 1.21 €	309 361,58
	1 363 633,08

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative	550 000.00	550 000.00
FDVA	9 100.00	2 800.00
FONJEP	69 884.58	106 169.59
Ministère de l'Éducation Nationale (DGESCO)	3 753 750.00	4 125 000.00
Ministère de la Culture et de la Communication (DGPAT)	5 000.00	7 000.00
Ministère de la Culture et de la Communication (SCGC-DEDAC)	80 000.00	80 000.00
CNAF	216 000.00	216 000.00
OFAJ	35 784.72	167 750.78
CGET	55 000.00	67 500.00
ERASMUS		42 135.00
FONJEP JSI	7 000.00	
Autres subventions	1 250.00	29 150.00
TOTAL	4 782 769.30	5 393 505.37

3. Aides financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Unions Régionales et Associations Départementales Francas	1 842 378,59	1 837 589,31
Autres organismes	1 687,84	62 718,11
Total	1 844 066,43	1 900 307,42

4. Produits exceptionnels

Produits divers	13 612,83
Produits sur exercices antérieurs	<u>38 868,12</u>
	52 480,95

5. Charges exceptionnelles

Charges diverses	6 677,09
Charges sur exercices antérieurs	<u>49 789,91</u>
	56 467,00

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

	Effectif à la clôture (1)		Equivalent temps plein à la clôture (2)		Equivalent temps plein annuel (3)	
	Exercice clos	Exercice précédent	Exercice clos	Exercice précédent	Exercice clos	Exercice précédent
Cadres	26	26	25,50	25	25,04	28.19
Employés	8	9	8	7.86	8	7.86
Détachés	9	8	8,14	8	8,33	9.33
TOTAL GENERAL	43	43	41,64	40.86	41,38	45.39

(1) Effectif à la clôture quelle que soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

(3) Temps annuel travaillé par salarié.

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Néant

4. Engagements donnés

La Fédération des Francas s'est engagée à reverser 10 074.70 € à l'UR Francas Hauts de France et 25 068.33 € à l'UR Francas Occitanie selon les conditions prévues dans les conventions.

5. Engagements reçus

Les Associations Départementales ci-dessous se sont engagées à reverser 43 337,88 € à la Fédération des Francas en cas de départ de leur entité des personnes concernées pour un motif autre que la retraite ou le licenciement non privatif d'indemnité :

Structure	Montant
AD des ALPES DE HAUTE PROVENCE	5 576,68
AD de la LOIRE	25 563,95
AD des PYRENEES ATLANTIQUES	12 197,25
	43 337,88

6. Contributions volontaires en nature

Bénévolat	Nb Jours	Total
Cadres militant.es	389	38 900,00
Militant.es		
Bénévoles		
Total :	389	38 900,00